

*Der Vorsteher des Politischen Departementes, G. Motta,
an den schweizerischen Generalkonsul in Shanghai, J.L. Isler*

*Kopie
S TG.*

Berne, 25 janvier 1929

Nous avons eu l'honneur de recevoir votre rapport du 31 décembre¹ et nous vous en remercions vivement. Nous avons appris avec intérêt que le Chargé d'Affaires de Cuba, M. Gomez Garrica, a remis ses lettres de créance à M. Wang, le 27 décembre, et que, le même jour, l'Espagne a conclu avec la Chine un traité préliminaire d'amitié et de commerce, analogue au traité sino-italien du 27 novembre 1928.

Nous vous sommes particulièrement reconnaissants d'avoir attiré notre attention sur le fait que la Suisse est aujourd'hui le seul Etat européen bénéficiant du régime capitulaire en Chine à n'avoir pas reconnu le Gouvernement nationaliste de Nankin comme le seul Gouvernement chinois existant.

Ainsi que vous le savez, cette abstention de notre part tient davantage aux circonstances qu'à une volonté arrêtée de notre part. S'il est vrai qu'à l'exemple de la plupart des autres Gouvernements européens, nous avons intentionnellement laissé sans réponse écrite la note du 20 juin 1928² par laquelle le Chargé d'Affaires de Chine à Berne nous a informés que le Gouvernement de Nankin «avait définitivement pris le pouvoir», nous avons lieu de croire que, dès la fin de l'année

1. *Nicht ermittelt.*

2. *Nicht abgedruckt. Vgl. Nr. 400 und Nr. 407.*



dernière, le Conseil fédéral n'aurait guère vu d'inconvénient, si l'occasion s'en était présentée, à prêter les mains à un acte qui, à l'instar des accords que d'autres Etats ont conclus avec la République chinoise, eût comporté reconnaissance tacite du Gouvernement nationaliste de Nankin. Les conjonctures – et, notamment, le fait que nos relations avec la Chine sont, depuis 1918, établies sur la base que le Gouvernement chinois a cherché à généraliser au cours de ces derniers mois – n'ont pas fait naître cette occasion et il ne peut évidemment pas être question que le Conseil fédéral prenne spontanément l'initiative de donner au Gouvernement chinois une reconnaissance officielle qui ne nous est point demandée actuellement.

Vu la présence à Berne de la Légation de Chine, avec laquelle nous entretenons des relations fort courtoises, et les excellents rapports de fait que vous entretenez, de votre côté, avec les Autorités chinoises, le statu quo actuel ne présente guère d'inconvénients immédiats.

Il n'en subsiste pas moins que la Suisse figure, ainsi que vous l'avez relevé, parmi les Etats qui, ni d'une façon ni d'une autre, n'ont reconnu le Gouvernement de Nankin. Nous ne nous en inquiétons pas outre mesure, mais nous voudrions éviter qu'il en pût résulter des malentendus analogues à ceux qui, il y a quelques années, se sont produits dans des circonstances similaires entre la Suisse et le Mexique et qu'il n'a pas été très facile de dissiper complètement par la suite.

Pour parer à cet inconvénient, nous souhaiterions trouver le moyen de manifester publiquement nos sentiments amicaux à l'égard du Gouvernement chinois, tout en évitant une allusion quelconque à la question de la reconnaissance formelle, que nous n'avons aucun intérêt à nous laisser expressément poser.

En première ligne et pour prendre date, nous nous proposons à cet effet d'insérer dans le rapport de gestion pour 1928³, qui sera présenté prochainement à l'Assemblée fédérale, un passage exposant que, si le Conseil fédéral n'a pas été, à l'exemple d'autres Etats, dans le cas de traiter directement avec le Gouvernement de Nankin, seul qualifié actuellement pour représenter la République chinoise, c'est que le traité d'amitié sino-suisse du 13 juin 1918 a continué à être appliqué de part et d'autre dans l'esprit le plus amical.

Dès que nous trouverons l'occasion d'avoir avec M. Hsiao une conversation dépourvue de caractère officiel, nous avons l'intention, d'autre part, de lui indiquer, sans trop appuyer, que nous nous sommes félicités de voir se consolider en Chine un Gouvernement en état de contribuer au développement des relations sino-suisse. Nous vous serions reconnaissants de saisir, de votre côté, une conjoncture favorable pour donner à entendre à Nankin, de façon officieuse et discrète, que, sans que la question de la reconnaissance ait à être préjudiciellement examinée, le Conseil fédéral est prêt à entretenir des relations cordiales avec le Gouvernement nationaliste chinois.

3. *Vgl.* GBer 1928, S. 38.